



Charte anti-harcèlement du club des Dauphins

Nous nous joignons à la FFVoile pour dire qu'il est important de rappeler le décret du 16 mai 2025 qui impose à toutes les structures sportives l'affichage d'information sur les dispositifs permettant de signaler ou d'accompagner les victimes ou témoins de violence.

Mais au-delà du respect de la réglementation, nous voulons rappeler que notre rôle va bien plus loin. Nous avons tous la responsabilité de construire un sport, un loisir sans violence, de protéger nos pratiquants et de faire vivre notre mission éducative au quotidien. Nos clubs doivent être des lieux où chacun se sent en sécurité et respecté.

Le club des Dauphins a, depuis ses origines (1963), pour ambition de favoriser la voile habitable, accessible et accueillante pour tous, à Dunkerque.

Pour qu'un club, notre club, prône une culture et un environnement de vie respectueux, productifs, coopératifs et valorisants, dans lesquels chaque individu doit être traité avec équité et respect, il est nécessaire et même indispensable que soit interdit tout comportement qui constitue ou pourrait conduire à un acte de violence et/ou de harcèlement de quelque nature que ce soit de la part de quiconque.

La présente charte reflète l'approche adoptée par le club des Dauphins pour prévenir, gérer et atténuer tout comportement susceptible de constituer un harcèlement.

Définition :

Le harcèlement se caractérise par trois critères :

- La **répétition** des actions négatives
- Le **rapport de force asymétrique**, ce qui signifie que la victime ne peut pas ou ne veut pas se défendre car elle est en situation de vulnérabilité ou que l'agresseur est en situation de domination.
- L'**intentionnalité** des actions, cela ne veut pas dire que les agresseurs sont pleinement conscients des conséquences de leurs actes mais que leurs actes ne sont pas accidentels.

Déclaration de principe

Le club des Dauphins désapprouve fermement et ne tolérera pas le harcèlement de ses adhérents, **par quiconque**, y compris les anciens du club, qu'il soit propriétaire ou collectif, les chef(fe)s de bord, les membres du comité, des équipiers de passage ou d'autres usagers extérieurs.

Le club des Dauphins désapprouve et n'accepte pas le harcèlement de ses adhérent(e)s sur la **base, notamment, de leur genre, couleur de peau, religion, origine nationale ou ethnique, patronyme, particularité physique, âge, orientation sexuelle ou handicap.**

Le club des Dauphins s'engage à maintenir un environnement de vie libre contre toute forme de harcèlement.

Le club des Dauphins estime qu'il est de la responsabilité de tous les adhérent(e)s, de leurs conjoint et enfant(s) d'aider l'organisation à fournir un lieu de vie exempt de harcèlement sexuel et d'autres formes de harcèlement illégal en évitant tout comportement offensant ou inapproprié et en signalant les incidents de ce type.

Conduite interdite

La discrimination et le harcèlement sont interdits, y compris toute conduite verbale, non verbale ou physique qui vise ou a pour but ou pour effet de déranger, d'ennuyer, d'alarmer, de dévaloriser, de dégrader, d'angoisser, de menacer ou d'intimider une autre personne. Ceci pour ne pas nuire de manière déraisonnable au bien vivre d'une personne au club et/ou de créer un environnement intimidant, hostile ou offensant.

Les comportements de harcèlement se définissent par des attitudes hostiles ou offensantes envers une personne ou un groupe. Elles peuvent prendre des formes orales, physiques, écrites ou graphiques (y compris numériques).

Cette interdiction s'applique à toutes les activités liées au club, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du club des Dauphins.

Des exemples concrets de conduites interdites, illustrées par des affiches fournies par la FFVoile sont portées en annexe.

Ces règles s'appliquent, d'autant plus, aux personnes ayant une autorité de supervision ou de gestion. Ces encadrants ne doivent pas menacer ou laisser entendre que la soumission ou le rejet d'une avance sexuelle par un individu influencera toute décision concernant son bien-être ou sa progression au sein du club des Dauphins.

Signaler un cas de harcèlement

Le club des Dauphins encourage tout adhérent(e) du club ou extérieur(e) au club qui pense avoir été confronté ou témoin d'un comportement inapproprié à informer rapidement l'auteur que son comportement est importun.

Si ces notifications ne sont pas couronnées de succès ou si le témoin ou la victime préfère ne pas traiter directement avec l'auteur, il/elle doit signaler le comportement à l'un des "**référénts harcèlement**". Ce qui permettra aux référents de jouer le rôle de conciliateur et de prendre les mesures nécessaires si besoin pour mener une enquête.

Le club des Dauphins a l'obligation de prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir et traiter le harcèlement.

À ce titre, **les affiches de Fédération Française de Voile devront être affichées aux club et lisibles par tou(te)s. Vous pouvez les retrouver en annexe.**

Le club des Dauphins encourage les témoins ou les personnes qui se sentent harcelées à documenter ces incidents dans la mesure du possible (conserver les e-mails et notes manuscrites, noter ce qui a été dit, les dates et heures de ces échanges...).

En outre, les encadrants sont tenus de signaler tout incident de comportement inapproprié dont ils ont connaissance aux référents harcèlement.

Aucun effort ne sera épargné pour traiter toutes les plaintes de manière confidentielle et en respectant le règlement général sur la protection des données (rgpd), conformément à la nécessité d'enquêter et de prendre des mesures correctives.

Enquête suite à une plainte pour harcèlement

Les référents harcèlement analysent rapidement toutes les plaintes de harcèlement qui lui seront signalées. Le harcèlement sexuel couvrant un large éventail de comportements, la nature précise d'une enquête et la (ou les) personne(s) qui la mènera(ont), dépendront des circonstances, et l'organisation pourra faire appel à des conseillers extérieurs. En tout état de cause, toute enquête sera aussi approfondie, équitable, **discrète** et complète que possible.

Au cours de l'investigation interne, le club doit s'assurer de ne pas mettre la personne plaignante et/ou la victime en contact avec la personne accusée, dans la mesure du possible, afin de prévenir d'éventuelles représailles.

Selon la gravité et la complexité des faits rapportés, les référents harcèlement se réservent le droit, avec l'accord de la victime, d'en faire part au président du club. Les référents harcèlement pourront aussi accompagner la victime pour faire appel à une entité compétente extérieure au club.

Résolution des plaintes pour harcèlement

Si une enquête confirme qu'il y a eu harcèlement ou autre comportement inapproprié, des mesures correctives proportionnées seront prises :

- Rappel à la charte
- Avertissement verbal
- Destitution d'une responsabilité
- Exclusion du club
- recours

Au-delà du rappel, avec l'accord de la victime, le président sera informé.

Dans le cas où l'enquête ne parvenait pas à confirmer les faits reprochés, un principe de précaution sera appliqué en tenant à distance les agresseurs présumés de leurs victimes présumées, dans la mesure du possible.

Politique contre les représailles

Le club des Dauphins interdit également les sanctions contre un adhérent qui se plaint d'un comportement présumé inapproprié, même s'il n'y a pas suffisamment de preuves pour étayer sa plainte. De même, l'Organisation interdit les actes de représailles contre les adhérents qui participent à une enquête sur une plainte pour harcèlement. Tout incident de représailles doit également être signalé aux référents harcèlement. Tout acte de représailles présumé sera un motif pour ouvrir une nouvelle enquête.

Dernier conseil à la victime

Le harcèlement réduit la confiance en soi et isole la personne harcelée. Nous encourageons vivement la personne harcelée à ne pas rester seule et à parler du harcèlement à des personnes en qui elle a confiance : ami, collègue, famille ou autre membre du club. Dans la mesure du possible, les victimes de harcèlement doivent éviter de rester seules avec leur harceleur afin de se protéger.

Annexe

L'humour ne doit pas être un moyen d'imposer sans l'assumer une ambiance sexuelle avec des personnes souhaitant simplement participer aux activités du club.

Exemples de conduites interdites

Voici une liste non exhaustive d'exemples de comportements pouvant être considérés comme du harcèlement :

- Langage, commentaires, gestes ou actions grossiers, obscènes ou sexuellement suggestifs ; «blagues», «taquineries» ou «plaisanteries» à caractère sexuel.



- Insinuations sexuelles ; Avances sexuelles malvenues ; Propositions sexuelles explicites ; Demandes d'actes ou de faveurs sexuels (accompagnées ou non de promesses ou menaces de faveurs ou d'actions réciproques).
- Contact physique, comme le fait de caresser, de pincer ou de frôler **intentionnellement** le corps d'une autre personne sans son consentement explicite.
- Observer avec insistance ; Demander avec insistance de sortir malgré les refus ; Imposer continuellement une certaine présence ; Imposer une proximité physique intrusive.
- Afficher du contenu imprimé ou visuel sexuellement explicite, y compris des images, des cartes de vœux, des articles, des livres, des magazines, des photos ou des dessins animés.
- Insultes, blagues ou commentaires dégradants portant sur le genre, l'âge, la race, la couleur, l'origine nationale, la religion, l'orientation sexuelle ou le handicap.



- Intimidation et dénigrement ; Commentaires blessants, humiliants ou agressifs.
- Diffusions de rumeurs visant à dénigrer une personne et/ou ses actions.



- Critique injustifiée du travail effectué ; Attribution d'une tâche dévalorisante ne correspondant pas à sa qualification ; Attribution régulière d'une tâche dépassant ses capacités.
- Etc...



Un tel comportement peut constituer un harcèlement, même s'il ne vise pas un membre en particulier. En outre, le harcèlement n'exige pas l'intention de blesser. Ainsi, une conduite inappropriée, conçue comme une blague, une farce ou même un compliment déplacé (par exemple sur le physique plutôt que sur les compétences), peut conduire ou participer au harcèlement. En outre, une personne, quel que soit son genre, peut être victime ou auteur de harcèlement sexuel ou sexiste.



LE POIDS DES MOTS

Le respect de l'autre fait partie des valeurs indispensables qui nous rassemblent.

L'autre c'est qui ? C'est notre coéquipier.e, notre stagiaire, notre chef.fe de base, notre adversaire, notre entraîneur etc. On s'entraîne avec eux, on échange, on les encourage ou on les affronte. Nos interactions ensemble nous font grandir et progresser.

C'est avant tout avec des mots que l'on s'adresse à l'autre. Ces mots ont un sens et des conséquences. Mais il arrive que nous parlions de façon automatique, sans véritablement prendre conscience de ce qui s'apprête à être dit.

Et parfois sans s'en rendre compte, les effets de nos paroles peuvent être tout aussi impactant qu'une agression physique. Il est alors très important de faire attention à la manière dont la personne qui reçoit les paroles réagit. Même si l'intention n'est pas mauvaise, il y a des mots qui font mal, rendent triste ou en colère.

C'est le cas notamment pour beaucoup de femmes. D'après une étude réalisée par la FFVoile sur plus de 1000 pratiquantes de voile, 60% d'entre elle déclarent avoir déjà subi des comportements ou des remarques sexistes. Et ces paroles peuvent entraîner des répercussions chez les victimes tant sur le plan psychologique (baisse de confiance en soi, sentiment d'illégitimité...) que sur leur pratique (arrêt de la pratique, changement de club, navigation en solitaire uniquement...).

Sur le principe, nous condamnons et rejetons toutes et tous le sexisme, tout comme nous condamnons toutes formes de discriminations comme le racisme, l'homophobie ou le validisme. Et nous savons que nos différences sont notre force sur l'eau et à terre.

Pourtant en pratique ; les stéréotypes de genre et les clichés sexistes continuent d'être banalisés dans nos vies. Ils se logent dans notre quotidien et surgissent dans nos paroles de manière automatique et inconsciente.

Alors, pour éviter de reproduire ce sexisme dans notre sport et plus généralement dans la société, la Fédération Française de Voile, actrice dans la lutte contre toutes les formes de violence, vous propose ce livret afin de permettre une réflexion collective sur les comportements et les mots que chacune et chacun peut avoir.

Toutes et tous ensemble, nous pouvons avoir notre rôle à jouer pour faire bouger les mœurs et que les mots ne se transforment pas en maux.

Affiches de la FFVoile :



MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

17 ou 114 en cas d'urgence	119 pour signaler des situations d'enfance en danger	3018 pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne	3114 SOUFFRANCE PRÉVENTION DU SUICIDE pour la prévention du suicide
-------------------------------	---	--	---

MINISTÈRE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES
Liberté Égalité Fraternité

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail signal-sports@sports.gouv.fr



S'interroger, c'est **AGIR**.
Écouter et signaler, c'est **RÉAGIR** et **METTRE FIN**.

#TousConcernés

17 ou 114 en cas d'urgence	119 pour signaler des situations d'enfance en danger	3018 pour les cyberviolences et le harcèlement en ligne	3114 SOUFFRANCE PRÉVENTION DU SUICIDE pour la prévention du suicide
-------------------------------	---	--	---

116 006
Ligne d'écoute
pour les victimes
de violence
119
pour signaler des situations d'enfance en danger

3919*
violences
féminines
info
119
pour signaler des situations d'enfance en danger

S'informer, témoigner : stopviolence@ffvoile.fr

FFVoile
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

Retrouvez plus d'informations sur la page Préventions des violences FFVoile.
signal-sports@sports.gouv.fr